

## **BUREAU DU VENDREDI 22 JANVIER 2010**

### **COMPTE-RENDU SOMMAIRE**



Le vendredi 22 janvier 2010 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît, Paris 6<sup>ème</sup>, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 8, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 14 janvier 2010 :

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,  
M. CAMBON, vice-président, délégué titulaire de Saint-Maurice,  
M. MAHEAS, vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne,  
M. MARSEILLE, vice-président, délégué titulaire de Meudon,  
M. PERNOT, vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,  
M. POPELIN, vice-président, délégué titulaire de Livry-Gargan,  
M. POUX, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune,  
M. STREHAIANO, vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,

#### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

- M. SIFFREDI, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, à M. STREHAIANO, vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,  
- M. DAVISSE, vice-président, délégué titulaire de Choisy-le-Roi, à M. POUX, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune,  
- M. DELL'AGNOLA, vice-président, délégué titulaire de Thiais, à M. CAMBON, vice-président, délégué titulaire de Saint-Maurice,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

#### **Le Bureau :**

- a désigné Monsieur Gilles POUX, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



## Sur les affaires donnant lieu à délibération :

### ✓ Programmes :

- **a approuvé** le programme relatif à la rénovation de l'unité de filtration CAG de l'usine de Choisy-le-Roi, pour un montant de 2,75 M€T.T.C. (valeur janvier 2010) ; **en a confié** la mission d'ingénierie au groupement BPR/SAFEGE/EGIS EAU/Cabinet MONIQUE LABBE, titulaire de l'accord-cadre n° 2009/43 de prestations de maîtrise d'œuvre pour le lot 2 « ouvrages » et du marché subséquent n° 2009/43-1 relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre pour les usines de production ; **a autorisé** la signature des bons de commande correspondants ; **a également autorisé** le lancement de consultations dans le cadre d'appel d'offres, de marchés en procédures adaptées ou marchés à bons de commande pour les prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et protection de la santé et autres études complémentaires, ainsi que la signature des actes correspondants ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention afférente,

- **a approuvé** le programme modificatif relatif à la dévolution de la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'unité de bisulfite de l'usine de Choisy-le-Roi ; **a autorisé** le recours au premier marché subséquent « Prestations de maîtrise d'œuvre pour les usines de production » de l'accord-cadre n° 2009-43 « Prestations de maîtrise d'œuvre – lot 2 : ouvrages » notifié, le 30 novembre 2009, au groupement des sociétés BPR INC (mandataire)/SAFEGE/EGIS EAU/Cabinet MONIQUE LABBE ; **a également autorisé** le lancement de consultations dans le cadre d'appels d'offres, de marchés en procédures adaptées ou marchés à bons de commande pour les prestations d'études complémentaires, de contrôle technique et de coordination sécurité et protection de la santé ainsi que la signature des actes correspondants ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention afférente,

- **a approuvé** le programme relatif à l'abandon du site de chloration de Beauchamp et à son report, par création d'un nouveau site à Montigny-Lès-Cormeilles, pour un montant de 1,23 M€T.T.C. (valeur décembre 2009) ; **a autorisé** la dévolution de la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un marché subséquent à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre, lot n° 2 – ouvrages ainsi que la signature de tous les actes et documents s'y rapportant ; **a également autorisé** le lancement de consultations dans le cadre d'appels d'offres, de marchés en procédures adaptées ou marchés à bons de commande pour les prestations d'études complémentaires ainsi que la signature des actes correspondants ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et, **autorisé** la signature de la convention afférente,

- **a approuvé** le programme relatif au dévoiement d'une canalisation de DN 500 mm boulevard Marcel Sembat et rue Brise Echallas à Saint-Denis dans le cadre de l'opération « Tramway Y (T8) », pour un montant de 1,83 M€T.T.C. (valeur septembre 2009), comprenant les honoraires de maîtrise d'œuvre et les prestations associées ; **en a confié** la maîtrise d'œuvre au groupement Cabinet MERLIN/SOGREAH, titulaire de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour les opérations de canalisations et des marchés subséquents à intervenir ; **a autorisé** la signature des marchés et bons de commande pour les prestations de coordination de sécurité et de protection de la santé, d'études géotechniques et de levés topographiques et pour les opérations préalables à la réception des ouvrages ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

### ✓ Avant-projet :

- **a approuvé** l'avant-projet relatif à la refonte de l'unité de traitement des effluents de l'usine de Choisy-le-Roi, prévoyant la construction d'une nouvelle unité en lieu et place du décanteur B et la destruction de l'unité existante, pour un montant de 21,5 M€T.T.C. (valeur juillet 2009) ; **a autorisé** le lancement de la procédure d'appel d'offres restreint européen en qualité d'entité adjudicatrice, à lots séparés ; **a également autorisé** la signature des marchés correspondants, des lettres de commande sur marchés à bons de commande, des marchés passés selon une procédure négociée (marché de prestations similaires, marchés complémentaires) ainsi que de tous actes et documents s'y rapportant ;

**a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et, **autorisé** la signature de la convention afférente,

✓ **Marchés :**

- **a autorisé** la signature du premier marché subséquent « prestations de maîtrise d'œuvre pour les usines de production » sous la forme d'un marché à bons de commande s'achevant, pour sa première période, le 30 novembre 2010, reconductible 3 fois pour une durée de 12 mois, pour un montant maximum annuel de 5,98 M€T.T.C. et sur la base d'un bordereau de prix unitaires dont le montant total du détail estimatif indicatif est évalué à 1,41 M€T.T.C. ; ainsi que la signature de tous les actes et documents s'y rapportant,

- **a autorisé** la signature du deuxième marché subséquent « prestations de maîtrise d'œuvre pour les ouvrages distants » sous la forme d'un marché à bons de commande s'achevant, pour sa première période, le 30 novembre 2010, reconductible 3 fois pour une durée de 12 mois, pour un montant maximum annuel de 4,19 M€T.T.C. et sur la base d'un bordereau de prix unitaires dont le montant total du détail estimatif est évalué à 1,41 M€T.T.C. ; ainsi que la signature de tous les actes et documents s'y rapportant,

✓ **Affaires foncières :**

- **a décidé** l'acquisition à titre gratuit de servitudes de passage pour une conduite d'eau potable de diamètre 147,2 mm sur les parcelles cadastrées section DO n° 53, 100, 106, 107 et 111, sises 111 place Rodin et rue Rodin à Champigny-sur-Marne et appartenant à cette commune ; **a dit** que les frais afférents seront supportés par la commune de Champigny-sur-Marne ; **a autorisé** la signature des actes correspondants,

✓ **Gestion interne :**

- **a autorisé** le lancement d'un appel d'offres ouvert européen pour la maintenance, le dépannage, la réparation des installations techniques, les travaux d'entretien et de réparation des immeubles du SEDIF sis 14, rue Saint-Benoît et 120, boulevard Saint-Germain – Paris 6<sup>ème</sup>, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, estimé pour les prestations de maintenance préalablement identifiées à 0,09 M€T.T.C. pour une année, soit 0,27 M€T.T.C. pour 3 ans, et pour les prestations en mode projet notamment pour les travaux de réparation ou d'amélioration des bâtiments du SEDIF, à un maximum de 0,05 M€T.T.C. par an, soit 0,14 M€T.T.C. maximum pour 3 ans ; ainsi que la signature du marché correspondant et de toutes pièces s'y rapportant,

- **a autorisé** la signature de l'avenant n° 1 au marché n° 2008/50 attribué à la société TEAMLOG concernant l'infogérance du système d'information du SEDIF, portant sur le changement de dénomination sociale de TEAMLOG suite à une fusion, qui devient OPEN.

---

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées par ailleurs à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

**Pour affichage, le**

**Le Maire**